

Rendez-vous & versements

Les repères à relire avant de confirmer une demande.

Avant paiement

- La prestation, le prix ou la méthode d'estimation, la durée, le créneau et les conditions particulières doivent être confirmés.
- La nature de la somme versée doit être indiquée clairement dans le devis ou le contrat.
- Une demande de créneau reste une proposition tant que le studio n'a pas répondu.

Arrhes et acompte

En droit français, les sommes versées d'avance sont en principe considérées comme des arrhes lorsqu'il n'est pas prévu autrement. Un acompte expressément qualifié engage les parties selon les conditions convenues. Les conséquences d'une annulation, d'un report ou d'une impossibilité sont donc à lire dans le document accepté.

Aucun remboursement n'est présenté comme automatique : la demande est examinée selon la nature du versement, les conditions acceptées, les circonstances et les droits légaux applicables.

Commande à distance

Pour certains contrats conclus à distance, un délai de rétractation peut exister, avec des exceptions et des règles particulières lorsque l'exécution commence à la demande expresse du client. Le studio communique les informations précontractuelles avant paiement.

Références utiles : Code de la consommation, article L214-1 ; economie.gouv.fr, droit de rétractation.

Contact

Pour une question ou un signalement : 212inktattoo@gmail.com. Gardez la référence de votre projet ou de votre réservation.

Document d'information générale à compléter avec les conditions commerciales réellement utilisées par le studio et à faire relire avant publication définitive. Références : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032226876 · <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/obligations-contrat-distance-droit-retractation>